

▶ POLICE D'ASSURANCE 202~~2~~<sup>1</sup> RESPONSABILITÉ CIVILE  
LIÉE AUX NAVIRES DE PÊCHE



#### Amendes

Les amendes qui *Vous* sont imposées ou qui sont imposées à un membre d'équipage et que *Vous* êtes tenu de rembourser en raison d'une fuite accidentelle ou d'un rejet accidentel d'hydrocarbures ou d'autres substances en provenance de *Votre* navire, ou en raison d'une violation de *Votre* part de toute loi ou réglementation sur l'immigration et en raison de contrebande ou d'une violation par le Capitaine ou par l'Équipage de toute loi ou réglementation douanière.

#### Maladie **Transmissible** ~~infectieuse~~ à bord de *votre* navire

Les dépenses supplémentaires que *Vous* avez engagées en conséquence directe de l'épidémie d'une ~~Maladie~~ **Maladie Transmissible** ~~infectieuse~~ à bord de *votre* navire, y compris les frais de mise en quarantaine et de désinfection, et la perte nette que *Vous* avez subie (au-delà et en dépassement des dépenses que *Vous* auriez engagées en l'absence de l'épidémie) en ce qui concerne le carburant, l'assurance, les salaires, les provisions, l'approvisionnement et les frais de port.

#### Explication

Ce changement tient compte de la révision de la terminologie et de la limitation de couverture adoptées sur le marché plus large de l'assurance en ce qui concerne les responsabilités découlant des Maladies Transmissibles.

#### 15. Maladie **Transmissible** ~~infectieuse~~ à bord de *Votre* Navire

Toutes les responsabilités, coûts et frais liés à l'épidémie d'une ~~Maladie~~ **Maladie Transmissible** ~~infectieuse~~ qui ne survient pas à bord de *votre* navire, à moins que la couverture ne soit par ailleurs expressément prévue ci-dessus aux termes d'une section écrite de « *Votre* Couverture » ou à moins que *Nous* ne l'ayons convenu par écrit.

Les frais supplémentaires engagés lors d'un commerce vers un port où le Membre savait ou aurait dû savoir que de tels frais étaient susceptibles d'être engagés.

La présente clause est prépondérante et prévaut sur toute disposition contraire contenue dans la présente assurance qui lui est incompatible.

~~Est exclue de la présente assurance la couverture des réclamations d'un montant supérieur à 10 millions d'US\$ découlant d'un seul incident concernant ce qui suit :-~~

~~1) les pertes, dommages, responsabilités, coûts ou frais résultant directement de la transmission ou de la transmission présumée de ce qui suit :-~~

- ~~a) la maladie du Coronavirus (la COVID-19) ; -  
b) le syndrome respiratoire aigu sévère provoqué par le Coronavirus 2 (SARS-CoV-2) ; -ou  
c) toute mutation ou variation de SARS-CoV-2 ;  
ou toute crainte ou menace des faits indiqués aux points a), b) ou c) ci-dessus ;  
2) les responsabilités, coûts ou frais engagés pour identifier, nettoyer, détoxifier, enlever, surveiller ou tester les points a), b) ou c) ci-dessus ;  
3) les responsabilités, coûts ou frais découlant d'une perte de revenus, perte de location, perte d'exploitation, perte de marché, retard ou perte financière indirecte, quelle qu'en soit la description, à la suite de l'un quelconque des faits indiqués aux points a), b) ou c) ci-dessus ou leur crainte ou leur menace.~~

Si l'Organisation Mondiale de la Santé (« OMS ») a déterminé qu'une épidémie d'une Maladie Transmissible constitue une urgence de santé publique de portée internationale (une « Maladie Transmissible Déclarée »), Vous n'êtes pas assuré pour les pertes, dommages, responsabilités, coûts ou frais découlant directement d'une transmission ou d'une transmission présumée de la Maladie Transmissible Déclarée.

En tout état de cause, la couverture est exclue pour les réclamations supérieures à 10 millions de dollars US découlant d'un seul et même incident.

1. Cette exclusion ne s'appliquera pas à toute responsabilité lorsque celle-ci découle directement d'un cas identifié de transmission d'une Maladie Transmissible Déclarée et que Vous prouvez que ce cas identifié de transmission a eu lieu avant la date de détermination par l'OMS de la Maladie Transmissible Déclarée.

2. Toutefois, même si les conditions du paragraphe 1 sont remplies, aucune couverture ne sera fournie pour ce qui suit :

A. les responsabilités, coûts ou frais pour l'identification, le nettoyage, la désintoxication, l'élimination, la surveillance ou le dépistage de la Maladie Transmissible Déclarée, qu'il s'agisse de mesures préventives ou correctives ;

B. les responsabilités, coûts ou frais résultant de ce qui suit : perte de revenus, perte de location, perte d'exploitation, perte de marché, retard ou perte financière indirecte, quelle qu'en soit la description, résultant de la Maladie Transmissible Déclarée ;

C. les pertes, dommages, responsabilités, coûts ou frais causés par la crainte ou la menace de la Maladie Transmissible Déclarée ou en découlant.

3. La présente exclusion n'étend pas Votre couverture à toute responsabilité qui n'aurait pas été couverte par la présente police si ladite exclusion n'avait pas été incluse.

En tout état de cause, la couverture est exclue pour les réclamations supérieures à 10 millions de dollars US découlant d'un seul et même incident.

Tous les autres termes, conditions et limitations de l'assurance restent les mêmes.

#### Explication

Ce changement tient compte de la révision de la terminologie et de la limitation de couverture adoptées sur le marché plus large de l'assurance en ce qui concerne les responsabilités découlant des Maladies Transmissibles.

#### Résiliation automatique

Votre police d'assurance concernant l'un quelconque de Vos navires sera automatiquement résiliée pour ledit navire à la date indiquée sur Votre Certificat d'Assurance ou à la survenance de l'un des faits suivants : la vente ou le transfert de Votre navire ; un changement de propriétaire(s) bénéficiaire(s) ; un changement de la gestion de Votre navire ; dès qu'une hypothèque est constituée sur Votre navire ; la perte totale effective ou la perte

réputée totale de *Votre* navire ; *Votre* navire n'est plus classé auprès de la société de classification ou de l'autorité de certification auprès de laquelle il était classé au moment où *Nous* avons accepté de l'assurer ; si *Votre/Vos* navire(s) assuré(s) ou ses/leurs activités ou si un assuré nommément désigné expose le Shipowners Club ou ses Gérants à des risques de Sanctions. Si *Vous* ou *Votre* navire assuré devient une entité désignée par un État quelconque dans lequel l'Association ou ses Gérants ont leur siège social ou leur établissement permanent ou par tout État qui est une Grande Puissance ou par les Nations unies ou l'Union européenne.

Votre assurance prendra automatiquement fin si votre navire vient à être inscrit, pendant sa période d'assurance, sur la liste combinée des navires illégaux, non déclarés et non réglementés (« INN »). La couverture prendra fin pour votre navire à compter de la date de ladite inscription et aucune réclamation ultérieure ne sera payable.

#### Explication

En 2017, le Club a signé une déclaration de soutien à la « DÉCLARATION DE L'INDUSTRIE DE L'ASSURANCE CONTRE LA PÊCHE ILLÉGALE, NON DÉCLARÉE ET NON RÉGLEMENTÉE (PÊCHE INN) ». Pour renforcer cette déclaration et souligner l'importance de l'exclusion de la pêche illégale figurant au point 32 de la rubrique « Ce qui n'est pas couvert » de la présente police, tout navire de pêche ajouté à la liste INN fera l'objet de la résiliation automatique de son assurance auprès de nous.

#### Protection des données

Nous traitons les informations personnelles Vous concernant en vue de Vous fournir une assurance qui sert Vos intérêts et répond à Nos obligations juridiques et aux exigences réglementaires. Pour obtenir de plus amples informations sur la manière dont nous traitons vos informations personnelles, y compris le texte complet de notre déclaration de confidentialité qui définit vos droits concernant les informations que nous détenons à Votre sujet, veuillez consulter notre site Web ([www.shipownersclub.com/data-protection/](http://www.shipownersclub.com/data-protection/)) ou contacter le responsable de la protection des données du Club.

#### Explication

Cette section a été ajoutée pour garantir que nos Membres connaissent la politique du Club en matière de protection des données et leur permettre de facilement trouver de plus amples informations sur leurs droits concernant les données que le Club détient à leur sujet.

#### **Définition supplémentaire :**

Par **Maladie Transmissible**, il faut entendre toute maladie, connue ou inconnue, qui peut être transmise au moyen d'une substance ou d'un agent quelconque depuis un organisme vers un autre lorsque :

A. \_\_\_\_\_ la substance ou l'agent comprend, sans toutefois s'y limiter, un virus, une bactérie, un parasite ou un autre organisme, ou toute variation ou mutation de l'un des éléments susmentionnés, qu'il soit réputé être vivant ou non, et

B. \_\_\_\_\_ le mode de transmission, qu'il soit direct ou indirect, comprend, sans toutefois s'y limiter, le toucher ou le contact humain, la transmission par l'air, la transmission par des fluides corporels, la transmission vers ou depuis un solide, un objet, une surface, un liquide ou un gaz, et

C. \_\_\_\_\_ la maladie, la substance ou l'agent peut, en agissant seul ou en conjonction avec d'autres comorbidités, états, susceptibilités génétiques ou avec le système immunitaire humain, causer le décès, une maladie ou des préjudices corporels, ou altérer temporairement ou définitivement la santé physique ou mentale de l'homme, ou avoir un effet préjudiciable sur la valeur ou l'utilisation sûre de tout type de bien.

#### Explication

Ce changement tient compte de la révision de la terminologie et de la limitation de couverture adoptées sur le marché plus large de l'assurance en ce qui concerne les responsabilités découlant des Maladies Transmissibles.

**Incident** désigne un accident [ou une survenance](#) lié à l'exploitation ou à l'utilisation de *Votre* navire. Une série d'*incidents* ayant la même cause sera traitée comme constituant un seul *incident*.

#### Explication

Cette définition a été modifiée pour s'aligner sur la couverture prévue en vertu des Règles et autres textes d'assurance rédigés en langage clair.